

Le 4 mai 2021 – 21h30

Débat de contrôle : « Quels enjeux nationaux et internationaux pour la PAC ? »

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Chers collègues,

Au terme de ce débat de contrôle demandé par le groupe SER, je voudrais remercier tous les intervenants des groupes du Sénat et vous remercier, monsieur le Ministre, pour les positions et les approches du Gouvernement que vous avez exprimées.

Alors, dans ce moment inédit de mise au point du plan stratégique national (PSN) dont l'issue aura de lourdes conséquences pour nos agriculteurs et nos territoires et en suivant la phrase du philosophe « *Que puis-je connaître ? Que m'est-il permis d'espérer et que dois-je faire ?* », je vais m'attacher à conclure ce débat.

D'abord nous connaissons le budget dont bénéficiera la ferme France. Le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) était difficile avec le départ des anglais, contributeurs nets. Il est facialement équivalent à celui de la période précédente mais il sera en baisse à € constant, € constant qui est la seule unité de mesure sérieusement utilisable pour comparer des budgets sur longue période.

Donc perte en matière de soutien qu'il faudra compenser par ailleurs pour au mieux maintenir la compétitivité et le revenu qui en est pour moi une composante.

Le PSN est construit sur la base de l'enveloppe nationale et il doit répondre à 10 objectifs, on le sait maintenant.

Un principe cardinal : les agriculteurs français doivent pouvoir, tous, vivre décemment de leur métier. La Nation doit leur assurer un revenu équitable tout en répondant aux attentes de la société en matière de qualité, de santé et d'impact sur l'environnement et le climat.

Avec un budget en baisse on l'a dit et des marchés que nous ne maîtrisons pas, où va-t-on trouver les moyens de répondre à cet objectif ?

D'abord, il faut rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

EGALIM 1^{ière} version a été, malgré nos avertissements de l'époque, un échec. Il est urgent de ré ouvrir le débat sur la base d'une construction du prix payé par le 1^{ier} acheteur intégrant des critères de coûts de production dans un cadre contractuel pluriannuel.

Tout l'inverse du ruissellement dont le 1^{ier} américain vient de nous dire que ça n'a jamais marché. Les paysans français l'avaient compris depuis longtemps... à leurs dépens !

Et que dire aux agriculteurs qui ont été injustement et dramatiquement sortis de la carte des zones défavorisés. Pour beaucoup d'entre eux le revenu correspondait aux Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel (ICHN), pour un travail H24-7j/7, je le rappelle au passage.

Alors vous comprenez monsieur le Ministre, pour ceux-là comme pour ceux à qui on dit que les primes à la vache allaitante vont baisser, que le désespoir et la colère ne sont pas loin ! Ne faites pas l'erreur de « jouer » protéines contre élevage allaitant. La réforme de l'unité de gros bétail (UGB) doit apporter aux éleveurs, pas les affaiblir !

A enveloppe constante, nous pensons qu'il faut cibler les aides sur les systèmes productifs à enjeux comme le bio, l'agriculture de conservations des sols, les démarches qualités certifiées Agriculture Biologique – Haute Valeur Environnementale voire Responsabilité Sociétale des Entreprises, les appellations et autres marques de pays.

Garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé en réponse aux attentes de la société passe indéniablement par ces démarches qu'il faut soutenir davantage.

Dans une perspective de soutien au renouvellement des générations, nous vous demandons de plafonner à 60 000 € les aides du Pilier 1 et de mieux cibler les aides du Pilier 2.

Les éco schèmes du Pilier 1 doivent intégrer des dispositifs de valorisation des externalités positives de l'agriculture, à travers la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE). Plus largement, la notion d'aménités rurales doit se traduire par une meilleure reconnaissance de la place de la ruralité dans notre pays.

C'est un enjeu national qui déborde le strict cadre de l'agriculture. Le chantier doit être ouvert monsieur le Ministre, c'est ce que nous vous demandons.

L'objectif de préservation des paysages et de la biodiversité doit être travaillé à l'aune de ce concept d'aménités rurales que votre Conseil (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, CGAAER) vous propose de mettre en œuvre.

Il en va aussi de la dynamisation et du soutien au développement des zones rurales. Les collectivités locales y auront toute leur place, en lien avec l'agenda rural. La question cruciale du renouvellement des générations passera aussi par là. Définition de l'« actif agricole » et nouvelles dispositions de « gestion du foncier agricole » y contribueront aussi, grandement.

Nous souhaitons aussi que votre feuille de route sur les Zones Intermédiaires puisse prendre en compte la diversité des territoires en difficulté. Les zones Intermédiaires ne se limitent pas à la diagonale « Charente-Maritime – Moselle » ou aux terroirs de grandes cultures. Bien des systèmes productifs en grandes difficultés peuvent y prétendre comme la polyculture élevage qui caractérise par exemple mon département du Gers.

Nous souhaitons pouvoir travailler avec vous là-dessus !

Le revenu et la compétitivité passeront aussi par la protection et la création de ressources naturelles au 1^{ier} rang desquelles nous plaçons la ressource en eau. Vous avez ouvert le dossier et nous sommes disponibles pour travailler avec vous sur ce sujet majeur et urgent, qui ne concerne pas que le sud de la France.

Il faudra donc aussi accroître la compétitivité sans sacrifier les enjeux de qualité alimentaire, de santé et d'impact des productions sur l'environnement. Si les circuits courts et autres projets alimentaires territoriaux se développent et c'est indispensable, ils ne suffiront pas, seuls, à régler la question du revenu et de la compétitivité agricole nationale.

4 ans après que le Sénat ait voté à l'unanimité une proposition de loi socialiste visant à développer les outils de gestion des risques en agriculture, vous ré ouvrez le chantier. C'est une bonne chose et nous sommes prêts à travailler avec vous.

Pour conclure, un mot sur les enjeux internationaux de la PAC pour notre pays.

Nous vous demandons de faire en sorte que les producteurs français soient traités équitablement, donc que les critères d'exportation soient équivalents aux critères d'importation et intègrent notamment la problématique du CO2.

Et je vous renouvelle le souhait du Sénat de pouvoir discuter du CETA (accord commercial bilatéral de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada) dans cet hémicycle.

L'agriculture française ne doit pas, ne peut pas être la variable d'ajustement d'autres secteurs économiques nationaux, fussent-ils à enjeu ! La souveraineté alimentaire nationale passe aussi par là. Je vous remercie.

Franck Montaugé, Sénateur du Gers